



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

**1776<sup>e</sup>** SÉANCE : 10 JUIN 1974

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1776) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Admission de nouveaux Membres :	
Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh (S/11316) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 10 juin 1974, à 10 h 30.

*Président* : M. Moulaye EL HASSEN (Mauritanie).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1776)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Admission de nouveaux Membres :

Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh (S/11316).

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Admission de nouveaux Membres

#### **Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh :**

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh (S/11316)

1. Le **PRESIDENT** : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants permanents de l'Algérie, du Bhoutan, de l'Egypte, de l'Inde et du Pakistan demandant que leurs délégations soient invitées à participer, sans droit de vote, conformément à l'Article 31 de la Charte et aux dispositions pertinentes du règlement intérieur provisoire, aux débats du Conseil sur la question à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les

représentants que je viens de mentionner à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil.

*Il en est ainsi décidé.*

2. Le **PRESIDENT** : Etant donné le nombre limité des sièges à la table du Conseil, j'invite les représentants que j'ai mentionnés à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. Je les inviterai à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

*Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. D. Tshering (Bhoutan), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. S. Jain (Inde) et M. I. Akhund (Pakistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le **PRESIDENT** : Je signale que le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres est soumis au Conseil dans le document S/11316. Dans ce rapport, le Comité indique qu'il a examiné la demande de la République populaire du Bangladesh et a décidé de recommander au Conseil d'admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution recommandé par le Comité figure au paragraphe 3 du rapport.

4. Comme il a été convenu au cours des consultations, les membres du Conseil voudraient adopter ce projet de résolution sans vote. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai donc que le projet de résolution est adopté.

*Il en est ainsi décidé<sup>1</sup>.*

5. Le **PRESIDENT** : Je voudrais féliciter le futur Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies en exprimant l'espoir que l'Assemblée générale voudra bien examiner favorablement cette recommandation qui vient de lui être faite par le Conseil, afin de permettre à la République populaire du Bangladesh d'apporter sa contribution à l'œuvre de paix et de coopération internationales que poursuit l'Organisation. Je demanderai donc au Secrétaire général de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, le texte de la résolution que nous venons d'adopter accompagné des comptes rendus sténographiques de nos séances consacrées à cette demande depuis le 7 juin 1974.

<sup>1</sup> Voir résolution 351 (1974).

6. Le Conseil va maintenant entendre ceux de ses membres et les autres délégations qui ont demandé à faire des déclarations.

7. M. NJINE (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider le Conseil de sécurité avec tant de talent et de dignité pendant le mois en cours. Il me plaît de souligner à cette occasion que la République islamique de Mauritanie, que vous représentez ici, et la République-Unie du Cameroun entretiennent des relations fraternelles qui tirent leur force non seulement de la géographie et de l'histoire, mais surtout de leur commune appréciation des affaires de ce monde, appréciation que le président Moktar Ould Daddah a décrite récemment encore à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et je cite :

“Nous sommes au demeurant . . . convaincus que la disparition des injustices économiques et politiques qui vicent gravement les relations internationales est non seulement la condition *sine qua non* d'une solidarité véritable mais qu'elle est porteuse d'un formidable élan de fraternité et de paix et d'un impétueux courant de progrès pour toute l'humanité<sup>2</sup>.”

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que ma délégation vous apportera à tout moment une collaboration sincère, reflétant les meilleurs rapports qu'entretiennent nos deux pays, afin que votre mission connaisse un plein succès.

8. Ma délégation voudrait aussi s'associer aux paroles élogieuses que vous avez récemment adressées, au nom du Conseil, à l'ambassadeur Maina, du Kenya, qui a dirigé avec une efficacité et un tact remarquables les travaux du Conseil au cours du mois de mai.

9. En ce qui concerne le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil, j'aimerais déclarer que le Gouvernement de la République-Unie du Cameroun reconnaît depuis 1973 la République populaire du Bangladesh en tant qu'Etat indépendant et souverain. En appuyant aujourd'hui le projet de résolution du Comité d'admission de nouveaux Membres, qui recommande l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies, mon gouvernement entend exprimer une fois de plus son désir de développer des rapports d'amitié et de coopération avec cet Etat. Cet appui n'implique évidemment pas un relâchement quelconque des excellentes relations de coopération que la République-Unie du Cameroun entretient depuis plusieurs années avec les autres Etats du sous-continent indien. Bien au contraire, la position de mon gouvernement s'inscrit dans le contexte des réalités politiques nouvelles qui sont apparues dans cette région et tient compte de l'évolution encourageante de la politique de réconciliation et de bon voisinage que poursuivent actuellement les Etats du sous-continent eux-mêmes. Enfin, la position de mon gouvernement va dans le sens de la déclaration politique adoptée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger, qui affirme que :

“La Conférence appuie l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, membre à part entière et souverain de la famille des pays non alignés.”

10. Ma délégation est persuadée que l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies constituera un progrès encourageant sur la voie de l'universalité de cette organisation et, partant, du renforcement continu de son efficacité.

11. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République-Unie du Cameroun des paroles chaleureuses et fraternelles qu'il a bien voulu adresser à moi-même et, à travers ma personne, à mon pays. Je suis allé plusieurs fois au Cameroun et j'ai pu apprécier l'amitié, le respect et l'estime que nourrissent le peuple et le Gouvernement camerounais à l'égard du peuple frère de Mauritanie.

12. M. CHUANG Yen (Chine) [traduction du chinois] : Comme nous nous le rappelons tous, en décembre 1971, au cours d'une séance plénière de sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté à la majorité écrasante de 104 voix une résolution demandant à l'Inde et au Pakistan de cesser le feu et de retirer leurs forces armées [résolution 2793 (XXVI)]. Par la suite, le Conseil de sécurité a adopté par 13 voix, avec 2 abstentions, une résolution demandant à toutes les parties concernées de cesser le feu, de retirer leurs forces armées et de libérer les prisonniers de guerre [résolution 307 (1971)].

13. En août 1972, la délégation chinoise était opposée à ce qu'on examine la question de l'admission du Bangladesh à l'ONU avant que ne soient appliquées les résolutions pertinentes de l'Organisation. A ce moment-là ainsi qu'en des occasions ultérieures, la délégation chinoise a clairement indiqué que la position du Gouvernement chinois en faveur de l'ajournement de l'examen de cette question ne voulait pas dire qu'il était fondamentalement hostile à l'admission du Bangladesh à l'ONU. Le peuple chinois nourrit des sentiments d'amitié à l'égard du peuple du Bangladesh. Si la Chine a soutenu qu'il fallait différer l'examen de cette question, c'était dans le seul souci de respecter les principes de la Charte des Nations Unies et de défendre les intérêts de la population du sous-continent sud-asiatique, de façon à faciliter une réconciliation entre les parties concernées du sous-continent sans ingérence extérieure des super-puissances et à obtenir l'application intégrale des résolutions pertinentes de l'ONU, favorisant ainsi la normalisation des relations entre les pays du sous-continent.

14. Au cours de sa vingt-septième session, l'Assemblée générale, grâce aux efforts conjugués des parties concernées et de nombreux pays du tiers monde, a adopté deux résolutions parallèles interdépendantes demandant la libération des prisonniers de guerre par les parties concernées, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, et exprimant le désir que le Bangladesh soit admis à l'ONU à une date rapprochée [résolutions 2937 (XXVII) et 2938 (XXVII)], réaffirmant par là la juste position de la Chine et de beaucoup d'autres pays du tiers monde.

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2214<sup>ème</sup> séance.

15. Des faits nouveaux ont à présent modifié la situation dans le sous-continent sud-asiatique. Nous sommes heureux de constater que, grâce aux efforts concertés des parties concernées et de maints pays du tiers monde, les pays intéressés du sous-continent sud-asiatique sont finalement parvenus à des accords qui ont permis l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et ont ainsi créé des conditions favorables pour la normalisation des relations entre les pays du sous-continent. Le Gouvernement chinois, considérant que le Bangladesh remplit les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, a donc décidé d'appuyer son admission, et il espère qu'après avoir été admis le Bangladesh contribuera de manière concrète au maintien des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

16. Le Gouvernement chinois se félicite de l'évolution positive de la situation dans le sous-continent. Nous espérons que les pays du sous-continent se libéreront davantage des ingérences étrangères, normaliseront leurs relations mutuelles et vivront en termes amicaux sur la base des principes d'égalité et de respect mutuel de la souveraineté. Nous sommes prêts à développer des relations de bon voisinage avec les pays du sous-continent sur la base des cinq principes de coexistence pacifique et à resserrer encore nos liens d'amitié traditionnels avec leurs peuples. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiendront fermement, comme ils l'ont toujours fait, les peuples de l'Asie du Sud dans leur lutte contre l'hégémonie et l'expansionnisme.

17. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter personnellement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je pense que nous avons beaucoup de chance de voir les affaires du Conseil confiées à des mains si expertes et si compétentes au cours du mois actuel. En même temps, je voudrais remercier votre prédécesseur, M. Maina, du Kenya, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé nos réunions au cours du mois de mai.

18. Ma délégation est très heureuse d'appuyer la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour que la République populaire du Bangladesh soit admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes aujourd'hui extrêmement satisfaits de voir que les difficultés qui avaient conduit à différer l'admission du Bangladesh en 1972 sont maintenant aplanies et que le Conseil, aujourd'hui, semble unanime. Nous estimons qu'il est très important que le Bangladesh, qui a une population de plus de 70 millions d'âmes et qui est le huitième pays du monde en termes d'habitants, se voie conférer la possibilité d'assumer le rôle de Membre de l'Organisation, comme sa taille, son importance et sa position dans le sous-continent l'exigent. Le Royaume-Uni est convaincu que le Bangladesh est en mesure d'apporter une contribution particulière et importante aux délibérations de l'ONU. En vérité, nous attendons avec impatience l'occasion de souhaiter la bienvenue au représentant du Bangladesh parmi nous.

19. Mon pays a derrière lui, bien sûr, une longue histoire de relations chaleureuses et profondes avec les peuples du sous-continent indien. Les relations diplomatiques entre le Bangladesh et le Royaume-Uni ont été établies en février 1972, et, depuis cette date, les relations entre nos deux gouvernements ont été extrêmement amicales. Ultérieurement, au cours de la même année, le Bangladesh a été accepté à l'unanimité comme membre du Commonwealth, et je suis particulièrement heureux d'appuyer la demande du Bangladesh aujourd'hui au nom du Gouvernement britannique, qui s'est récemment engagé à renforcer les liens du Commonwealth et tient à faire en sorte que cet engagement apparaisse comme une réalité au sein même de l'Organisation des Nations Unies.

20. Le rétablissement de la paix et des relations de bon voisinage dans le sous-continent sud-asiatique après les événements de l'automne 1971 a exigé de tous les intéressés des qualités de sagesse d'un haut degré. Le fait que cette sagesse ait été démontrée par toutes les parties — en particulier par le premier ministre Bhutto du Pakistan lui-même — a été une source de grande satisfaction pour mon gouvernement. Nous sommes convaincus que l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies marque en fait la fin d'un chapitre dans l'histoire de la région et le début d'une ère nouvelle. Sans une égalité authentique de traitement de tous les Etats du sous-continent sur le plan international, ce nouveau chapitre n'aurait certainement pu commencer.

21. Nous espérons sincèrement que l'avenir sera marqué par une amitié et une coopération réelles qui, à leur tour, conduiront à une amélioration durable de la vie des 675 millions d'hommes qui vivent sur le sous-continent sud-asiatique et représentent plus du sixième de la population mondiale.

22. M. SCALABRE (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'acquitter du plus agréable des devoirs puisqu'il s'agit de vous exprimer les félicitations de la délégation française pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Comment ne pourrions-nous pas nous réjouir tout spécialement de voir ces hautes fonctions confiées au représentant d'un pays avec lequel le mien se reconnaît des affinités particulières, issues de notre histoire commune et des multiples liens qu'elle a contribué à forger aujourd'hui entre nos dirigeants, nos nations et nos peuples ? Ayant exprimé la satisfaction profonde de ma délégation, je laisserai à M. de Guiringaud, lorsqu'il rentrera, le soin d'adresser à votre personne ses vœux et le témoignage de la haute estime qu'il vous porte.

23. Je voudrais aussi adresser les remerciements de ma délégation à M. l'ambassadeur du Kenya, qui a dirigé nos travaux, le mois dernier, avec une compétence et une autorité qui auraient surpris de la part d'un représentant permanent aussi nouvellement venu au Conseil si elles n'avaient pas correspondu à la réputation si flatteuse qui l'avait précédé ici.

24. Le 24 août 1972, le représentant de la France déclarait : "Le Bangladesh a sa place parmi les Nations

Unies" [voir 1659<sup>ème</sup> séance]. Le lendemain, constatant le résultat des scrutins, il exprimait le profond regret que la requête de ce pays n'ait pu rencontrer l'accueil unanimement favorable que le Conseil réserve, en règle générale, à la candidature des nouveaux Etats et qu'une recommandation positive n'ait pu être adressée à l'Assemblée générale. Il ajoutait qu'il voulait espérer que les efforts des parties, encouragés par la communauté internationale, aboutiraient, dans un avenir aussi rapproché que possible, à une situation plus favorable et que le Conseil serait alors en mesure de recommander à l'Assemblée l'admission du Bangladesh [voir 1660<sup>ème</sup> séance].

25. Cette situation, nous la constatons tous aujourd'hui. Nous nous en félicitons tous et nous en rendons hommage à toutes les parties qui, malgré les difficultés considérables léguées par les circonstances dramatiques qui ont entouré la naissance du Bangladesh, ont choisi et imposé la voie de la paix, de la conciliation, de la réconciliation. Nous avons suivi leurs efforts avec toute l'attention que justifie la réelle amitié qui nous lie à chacune d'entre elles. Nous avons encouragé ces efforts chaque fois que nous l'avons pu.

26. Mais l'heure n'est plus, fort heureusement, à regarder vers le passé. Maintenant, nous voyons nos amis du sous-continent résolument tournés vers un avenir dont ils ont jeté ensemble les bases avec courage et dignité, mais aussi avec espoir. A ce titre, la recommandation unanime que le Conseil vient d'adopter apporte sa pierre à l'édifice. Lorsque l'Assemblée générale, à l'automne prochain, donnera, comme c'est l'évidence, à cette recommandation sa portée effective, le Bangladesh occupera au sein de notre organisation la place qui lui revient. Déjà membre à part entière de la communauté internationale pour le plus grand nombre d'entre nous, il rejoindra ici les pays avec lesquels il est appelé à forger son destin. Nul doute qu'il s'inspirera de leur exemple et qu'il aura à cœur d'apporter à l'Organisation des Nations Unies une contribution aussi riche et aussi positive que celle que lui apportent l'Inde et le Pakistan depuis plus de 25 ans. Qu'il soit assuré de trouver auprès de mon pays, auprès de la délégation française, un concours mutuellement profitable et une réelle et chaude sympathie.

27. M. KUSUMASORO (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : C'est un grand plaisir pour ma délégation, monsieur le Président, de vous voir occuper la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Permettez-moi de vous offrir à cette occasion les félicitations de ma délégation et de vous assurer de l'entière coopération de l'Indonésie aux travaux du Conseil.

28. J'aimerais aussi exprimer les sentiments de reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, le représentant permanent du Kenya, l'ambassadeur Maina, qui s'est acquitté avec beaucoup de talent de sa tâche de président du Conseil pendant le mois de mai.

29. La décision unanime du Conseil de sécurité de recommander l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies satisfait grandement ma délégation. Il a fallu beaucoup de temps pour y parvenir, et nous nous

sommes heurtés à nombre de difficultés, mais réjouissons-nous que l'esprit d'entente et de bonne volonté dont ont fait preuve toutes les parties intéressées nous ait enfin permis d'accueillir parmi nous le Bangladesh afin qu'il puisse participer sur un pied d'égalité aux travaux de notre organisation.

30. De l'avis de ma délégation, le fait que le Conseil ait pu aujourd'hui prendre une décision unanime doit profondément réjouir tous ses membres. Cette unanimité est la preuve indéniable que nous désirons tous éviter toute action susceptible de nous diviser et que nous voulons nous efforcer d'aplanir les divergences qui nous séparaient dans le passé. Pareille attitude laisse bien augurer d'une paix et d'une réconciliation durables dans le sous-continent.

31. Grâce à l'admission du Bangladesh, l'Organisation des Nations Unies se rapproche considérablement de son but d'universalité. Une fois atteint cet objectif, que l'Indonésie a toujours préconisé depuis son admission à l'Organisation, la paix et la sécurité internationales, que la Charte doit promouvoir, seront grandement renforcées. Ma délégation est profondément convaincue que l'admission du Bangladesh contribuera grandement à créer des conditions favorables à la paix dans la région, ce qui permettra aux populations intéressées de consacrer tous leurs efforts, toutes leurs ressources et toutes leurs forces à cette tâche urgente : édifier une structure de paix solide et durable en vue d'assurer à la région bien-être et sécurité.

32. Pays proche de l'Asie du Sud, l'Indonésie a toujours désiré la paix et la stabilité de cette région. C'est donc avec un plaisir tout particulier que l'Indonésie félicite le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan des efforts concertés qu'ils ont déployés pour aboutir à la paix et à la réconciliation dans le sous-continent asiatique, efforts qu'est venu couronner l'accord tripartite d'avril dernier. Cet accord, qui résolvait enfin les questions d'ordre humanitaire nées du conflit de décembre 1971, ouvre, tout comme l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies, un chapitre nouveau dans l'histoire de la région, une ère nouvelle où la discorde fera place aux relations amicales et à une coopération étroite.

33. En outre, l'admission du Bangladesh ne fera que renforcer la paix dans la région et au-delà. Ce pays va maintenant pouvoir participer pleinement aux activités du Groupe des pays non alignés Membres de l'ONU et apporter ses idées et ses initiatives aux efforts de ces pays en vue d'assurer des conditions plus stables de paix et de sécurité internationales.

34. En tant que membre du Groupe des pays non alignés, l'Indonésie se réjouit particulièrement de l'entrée imminente du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Depuis les premiers jours de la création de la République populaire du Bangladesh, l'Indonésie a eu avec elle des relations très étroites et très cordiales, et nos deux pays ont bien l'intention de resserrer encore ces liens. Ma délégation sera heureuse d'accueillir les représentants du Bangladesh en tant que participants à part entière à la prochaine session de l'Assemblée générale, et nous profitons de l'occasion qui

nous est ici donnée de les assurer de toute notre collaboration dans les efforts communs de la famille internationale en vue d'édifier la paix mondiale et de promouvoir le progrès.

35. M. JANKOWITSCH (Autriche) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous offrir mes félicitations sincères et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Les talents, les qualités exceptionnelles, ainsi que le prestige de votre pays, que vous apportez à ce poste éminent laissent bien augurer des travaux du Conseil.

36. J'aimerais aussi rendre un hommage tout particulier à notre président du mois de mai, l'ambassadeur du Kenya, M. Maina. A la fin de son mandat, l'ambassadeur Maina a été très occupé, présidant aux délibérations officielles et officieuses du Conseil, et il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de bonheur et une impartialité admirable.

37. En recommandant tout à l'heure l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, le Conseil de sécurité a pris une décision historique. Huitième pays du monde par sa superficie, le Bangladesh, maintenant reconnu sur le plan diplomatique par plus de 120 Etats, va pouvoir occuper dans notre organisation mondiale la place qu'il mérite si bien. Il ne s'agit pas, cependant, d'une simple décision de procédure. C'est aussi une large contribution au processus de réconciliation et de rapprochement dans l'ensemble du sous-continent de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh, région qui a connu trois guerres dans les 10 dernières années, région qui, après de multiples difficultés, des souffrances indicibles, une période de haine et de méfiance réciproques, s'engage dans une ère nouvelle de paix et de compréhension mutuelle.

38. Les pays du sous-continent ont donné maintes preuves de leur désir de consolider cette paix et de s'efforcer ensemble de régler les problèmes nombreux et difficiles qui se posent encore à eux. Ils y seront aidés par le sens des responsabilités, la perspicacité et l'esprit de conciliation de leurs dirigeants, l'ancien Président et actuellement Premier Ministre du Pakistan, M. Bhutto, le Premier Ministre de l'Inde, Mme Gandhi, et le Premier Ministre du Bangladesh, le cheik Mujibur Rahman, qui tous sont dignes des plus grands éloges. Nos débats d'aujourd'hui au Conseil de sécurité nous offrent l'occasion d'exprimer notre admiration.

39. Il m'est agréable aussi, à ce propos, de rappeler que l'Autriche a toujours eu avec les pays du sous-continent les relations les meilleures et les liens les plus étroits. Leurs dirigeants ont été accueillis en Autriche et, récemment, le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Rudolf Kirchschlaeger, s'est rendu à Islamabad et à New Delhi. Les rapports entre l'Autriche et le peuple autrichien et les nations du sous-continent ont toujours été pacifiques et amicaux et nous avons toujours eu le plus profond respect pour la culture millénaire et l'acuité politique moderne de ces pays.

40. Pour le peuple autrichien, les noms de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh sont synonymes des noms de certains des hommes d'Etat, philosophes, humanistes et savants les plus illustres. Bien des idées dont procède la civilisation moderne, comme celle de la non-violence, nous sont venues des grands penseurs du sous-continent.

41. Si des problèmes hérités surtout du passé ont souvent attisé des conflits et ont été accentués par les tensions de notre monde contemporain, ils n'ont pu empêcher que ce message, un message de paix, soit transmis. Et nous espérons fermement que l'avenir sera différent pour les peuples et les pays du sous-continent.

42. C'est surtout à cause de ces sombres séquelles du passé que la naissance du Bangladesh a été accompagnée d'un processus pénible non seulement pour la nouvelle nation et son peuple mais aussi pour son compagnon historique, le Pakistan. Mais, si le Bangladesh est né dans la guerre, il promet cependant d'être un pays de paix et de compréhension entre les peuples du sous-continent. Quelles que soient les sombres controverses du passé, l'histoire commune des relations de bon voisinage renforcera maintenant une nouvelle époque de coexistence pacifique.

43. C'est dans cet esprit et avec cet espoir, et dans un effort pour contribuer au mieux de ses possibilités à une ère nouvelle dans le sous-continent, que l'Autriche a été parmi les premiers Etats à reconnaître officiellement le Bangladesh, le 4 février 1972. Lorsque le Bangladesh a demandé à être admis à l'Organisation des Nations Unies le 8 août 1972 [voir S/10759], l'Autriche a démontré une fois de plus son appui pour l'admission prochaine de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation. Depuis, mon pays a toujours préconisé l'admission du Bangladesh. En faisant cela, nous avons en même temps exprimé l'espoir que les questions en suspens qui semblaient empêcher l'admission du Bangladesh seraient résolues par les parties dans un esprit de conciliation et de magnanimité, dans le cadre d'une plus grande vision. C'est cet esprit et l'attitude manifestée par les parties intéressées qui ont finalement conduit à l'accord de Simla du 2 juillet 1972, à l'accord de New Delhi du 28 août 1973 concernant le rapatriement des prisonniers de guerre, à la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan en février 1974 et, enfin, à l'accord tripartite du 9 avril 1974.

44. Une route très longue et difficile a été parcourue, mais une route aussi longue et peut-être aussi difficile est encore à parcourir. Dans le passé, la communauté internationale a reconnu sa responsabilité d'aider le Bangladesh à résoudre ses problèmes urgents et à faire face à ses besoins les plus impérieux. On peut rappeler dans ce contexte que mon pays, dans le cadre de ses ressources et moyens limités, a toujours été prêt à contribuer à aider la population du Bangladesh, de façon bilatérale et multilatérale, à surmonter la faim et la maladie. De nombreux autres pays ont apporté leur aide généreuse, et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a le grand mérite d'avoir accompli un merveilleux travail en organisant et coordonnant l'assistance internationale à ce pays.

45. Maintenant que la République populaire du Bangladesh est sur le point de devenir un Membre à part entière de l'Organisation, la coopération en vue de subvenir aux besoins de 75 millions de personnes doit être marquée par une solidarité et un esprit de responsabilité collective à l'égard d'un nouvel Etat Membre. J'estime que notre organisation doit, avec toutes les énergies et ressources de son mécanisme, se tenir prête à aider les gouvernements et les peuples de tous les pays du sous-continent, du point de vue politique et économique, lorsque le besoin s'en fera sentir.

46. La décision que le Conseil de sécurité vient de prendre ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire du sous-continent. Je suis convaincu que la contribution que le Bangladesh peut apporter à notre organisation est très importante.

47. En accueillant de tout cœur le Bangladesh en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, j'aimerais exprimer encore une fois l'admiration profonde du Gouvernement et du peuple autrichiens pour le courage et le dévouement des dirigeants et du peuple de ce nouvel Etat, ainsi que pour les qualités admirables qu'ont manifestées tous les autres grands dirigeants du sous-continent et qui ont rendu la chose possible.

48. M. STUBBS (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Connaissant vos qualités de diplomate, il est facile de prévoir que vos efforts seront couronnés de succès. Nous en avons d'ailleurs déjà vu les premiers fruits aujourd'hui.

49. Nos félicitations et notre reconnaissance vont également à l'ambassadeur Maina, du Kenya, qui a su mener à bien de façon sagace et efficace les travaux du Conseil au cours du mois de mai dernier.

50. En décidant de recommander à l'Assemblée générale l'admission du Bangladesh en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité vient de faire un grand pas en avant vers la réalisation des aspirations de l'Organisation à l'universalité. Devant cette décision, ma délégation ne veut pas seulement saluer de façon solidaire le peuple et le Gouvernement du Bangladesh, mais elle veut saluer avant tout l'Organisation des Nations Unies. En effet, le Bangladesh, pays non aligné épris de paix, nation bouillonnante de plus de 80 millions d'habitants dont la tradition culturelle remonte loin et a eu des répercussions dans le monde entier, peut contribuer largement à la réalisation des buts et des objectifs de l'Organisation.

51. Cette décision unanime marque, d'autre part, un jalon dans la pacification du sous-continent asiatique, qui a été secoué par la guerre il y a moins de trois ans. Voilà qui augure bien de la poursuite de l'amélioration des relations de tous les Etats de cette zone dans le chemin de la coopération, avec l'appui sans réserve des pays voisins, dans un climat d'harmonie et de compréhension. Le Pérou est

convaincu que, dans moins de trois mois, l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies apportera son appui unanime à la recommandation du Conseil.

52. M. SCHAUFLE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a été très heureuse de participer à la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, et aussi de se joindre aux autres membres du Conseil pour recommander à l'Assemblée générale l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

53. Les Etats-Unis ont reconnu le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh le 4 avril 1972. Le 18 mai de la même année, des relations diplomatiques officielles ont été établies. Depuis 1949, mon gouvernement a continuellement été représenté à Dacca. Tout au long de ces années, des relations commerciales, une préoccupation mutuelle pour le développement économique et des sentiments personnels d'amitié n'ont fait que se développer et se confirmer. En conséquence, le Gouvernement des Etats-Unis se félicite tout particulièrement des relations bilatérales excellentes qui existent maintenant entre les deux pays.

54. L'existence du Bangladesh n'a pas fait l'objet de différend pendant la période exceptionnellement longue où l'admission, que le Conseil vient juste de recommander, a été examinée. Les problèmes soulevés par certains membres ont eu trait plutôt au règlement des questions qui étaient restées en suspens au moment de la cessation des hostilités. Nous nous joignons à ceux qui se sont réjouis de voir s'effectuer le retour des prisonniers de guerre conformément aux Conventions de Genève de 1949 et à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

55. Mon gouvernement pense que les efforts faits par les anciens belligérants de l'Asie du Sud visant à entamer un processus de réconciliation régionale méritent l'encouragement et l'admiration de toutes les nations éprises de paix. Nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle les problèmes régionaux doivent être réglés par la négociation entre les nations qui font directement partie de la région elle-même. La détermination des Gouvernements du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan d'agir de la sorte a fait naître l'espoir que les rivalités historiques qui existent dans le sous-continent céderont le pas à des rapports fructueux de coopération.

56. Nous constatons que le Gouvernement du Bangladesh, sous la direction de son premier ministre, le cheik Mujibur Rahman, a fait preuve de beaucoup de maturité politique au cours de ces événements. Le Bangladesh a, au cours des deux années et demie écoulées, prouvé clairement son dévouement aux idéaux consacrés dans la Charte de cette organisation.

57. Le Gouvernement des Etats-Unis se réjouit d'avance de voir le Bangladesh occuper la place qui lui revient de droit dans notre communauté des nations. Je suis sûr que le Bangladesh fera entendre une voix constructive et nouvelle

au cours des discussions de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter, au nom de la délégation soviétique, la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer ma grande satisfaction de voir se développer entre nos pays des relations d'amitié et de coopération.

59. Vos 10 premiers jours à ce poste lourd de responsabilités ont montré que, grâce à votre expérience, votre érudition, votre tact et votre aptitude à résoudre les problèmes les plus complexes, vous vous acquittez brillamment de vos fonctions de président du Conseil de sécurité. La délégation soviétique tient à vous assurer qu'elle coopérera activement avec vous à la solution de toutes les questions que le Conseil aura à examiner ce mois-ci.

60. Nous formons le vœu sincère qu'aucun conflit international dont la solution nécessiterait de votre part ou du Conseil de sécurité tout entier une intervention active n'éclate pendant votre présidence. Nous considérons que, pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le seul problème grave qui se pose actuellement au Conseil de sécurité est celui de l'organisation des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix au Moyen-Orient. Le Conseil doit suivre et contrôler constamment le déroulement de ces opérations et renforcer la cause de la paix au Moyen-Orient.

61. Nous sommes aussi très heureux d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur à la présidence du Conseil de sécurité, le représentant du Kenya, M. Maina. Il a eu à résoudre, au mois de mai, bon nombre de problèmes complexes et il s'est brillamment acquitté de sa tâche. Tous les membres du Conseil s'en félicitent vivement.

62. Le Conseil de sécurité a de nouveau examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh et il a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale d'admettre le nouvel Etat, qui deviendra le cent trente-sixième Membre de l'Organisation des Nations Unies.

63. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. L. I. Brejnev, au quinzième Congrès des syndicats, la position de principe de l'Union soviétique, qui consiste à "soutenir la République du Bangladesh et coopérer avec elle", est le résultat des orientations fondamentales de la politique extérieure de l'Etat soviétique. L'Union soviétique a considéré dès le début qu'il fallait faire droit rapidement à la demande d'admission du Gouvernement du Bangladesh. Dès août 1972, la délégation soviétique a déclaré au Conseil de sécurité que, malgré les obstacles créés délibérément et artificiellement, la République populaire du Bangladesh serait admise à l'Organisation des Nations Unies et que ses représentants occuperaient dignement leur place à l'Organisation.

64. Depuis la création de ce nouvel Etat indépendant en Asie, des changements importants sont survenus dans le climat politique de notre planète. L'évolution favorable de la situation mondiale, conformément aux intérêts vitaux des peuples de tous les pays, a laissé son empreinte sur les relations entre les Etats du sous-continent indo-pakistanaïs. Grâce aux efforts des dirigeants de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan, l'action collective en vue d'assurer la paix et la stabilité dans cette importante région du monde a considérablement progressé. Nous avons la conviction profonde que les accords signés par les parties intéressées à Simla et à New Delhi servent précisément à cela.

65. La mise en œuvre de l'accord tripartite signé le 9 avril 1974 à New Delhi contribuera à la normalisation de la situation dans le sous-continent et à l'établissement de relations de bon voisinage entre les pays de la région. Personne ne saurait mettre en doute que les peuples du sous-continent indo-pakistanaïs ont besoin d'une paix authentique et durable et qu'il est vital pour eux que la situation dans le continent s'améliore et que leur sécurité soit garantie. L'Union soviétique a exprimé sa profonde satisfaction devant l'initiative des Gouvernements du Bangladesh et de l'Inde en vue de régler la situation dans le sous-continent et aussi devant la reconnaissance mutuelle du Bangladesh et du Pakistan.

66. Quant au fond de la question examinée, on sait que la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Gouvernement du Bangladesh était déjà parfaitement fondée et justifiée lorsque ce gouvernement s'est adressé pour la première fois au Conseil de sécurité [voir S/10759, du 8 août 1972]. Elle l'est toujours à l'heure actuelle. L'admission immédiate du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies s'impose d'autant plus que la République populaire du Bangladesh a acquis à juste titre une grande autorité dans les affaires internationales, comme le prouve le fait qu'elle a été reconnue par un grand nombre d'Etats. En un temps relativement très bref, plus de 100 Etats ont officiellement reconnu ce nouvel Etat du continent asiatique - la République populaire du Bangladesh - et ont établi avec lui des relations diplomatiques, économiques, culturelles et autres sur une base de réciprocité. La République du Bangladesh est déjà membre d'institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du Travail. Elle a même le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à l'observateur permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Karim, qui se trouve ici, dans la salle du Conseil de sécurité, et au Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, M. Ahmed. Il est aussi extrêmement important, sur le plan international, qu'une instance aussi élevée que la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger avec la participation des représentants de plus de 70 Etats, se soit prononcée en faveur de l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. La position des pays du "tiers monde" à ce sujet coïncide très exactement avec la position soviétique. Par ailleurs, cette

décision a aussi été un sérieux avertissement des pays du "tiers monde" à ceux qui faisaient obstacle à l'admission du Bangladesh à l'ONU.

67. L'Union soviétique édifie ses relations avec la République populaire du Bangladesh sur la base du principe de la coexistence pacifique, de l'entière égalité, du respect mutuel, de la souveraineté et de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Le peuple soviétique considère avec beaucoup de sympathie le peuple du Bangladesh et ses efforts héroïques pour créer un Etat souverain et indépendant ainsi que la politique de non-alignement et de coopération amicale suivie par la République du Bangladesh en vue de renforcer la paix et l'amitié entre les peuples et de réduire les tensions internationales.

68. Tout récemment, du 17 au 22 mai, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, M. Kamal Hossain, se trouvait en visite officielle en Union soviétique. Au cours des entretiens qu'il a eus avec M. Gromyko, membre du Bureau politique du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et ministre des affaires étrangères de l'URSS, les deux parties ont noté avec satisfaction l'entière identité de vues de leurs gouvernements sur la question des relations amicales entre l'Union soviétique et le Bangladesh et sur les principaux problèmes internationaux. Les deux gouvernements ont réaffirmé leur conviction que pour assurer une paix durable et le développement social et économique des pays, il importait de donner aux processus de détente internationale un caractère irréversible.

69. Je saisis cette occasion pour souligner aussi que la coopération entre l'Union soviétique et la République populaire du Bangladesh se développe également dans le domaine économique. L'URSS accorde son aide au développement économique de ce jeune pays en voie de développement dont la population a été exploitée et pillée pendant des siècles. L'URSS et le Bangladesh ont signé toute une série d'accords de coopération pour la construction d'usines, la recherche géologique et la reconstitution et le développement de la flotte de pêche et de la marine. L'Union soviétique accorde en outre l'aide nécessaire pour le rétablissement des transports ferroviaires et la formation de cadres nationaux pour les différentes branches de l'économie nationale. L'URSS a également fourni une aide importante à ce jeune Etat pour la remise en service d'éléments clés de l'économie nationale, comme le port de Chittagong. Le Secrétaire général, M. Waldheim, a d'ailleurs souligné avec satisfaction en son temps l'importance de cette aide amicale et désintéressée. J'ai jugé également nécessaire de rappeler tout ceci parce que certains pseudo-experts ont essayé, à propos du problème de l'océan Indien, de mettre en doute et même de dénigrer ces efforts sincères et l'aide généreuse accordée au Bangladesh et à son peuple par le Gouvernement et le peuple de l'Union soviétique au moment le plus difficile de l'histoire du Bangladesh.

70. L'une et l'autre parties – aussi bien le Bangladesh que l'URSS – se sont à maintes reprises félicitées du développement de la coopération entre les deux pays. L'Union soviétique a accordé bilatéralement à la République popu-

laire du Bangladesh toute l'aide et le soutien possibles, et elle continuera à le faire, conformément aux accords qui ont été conclus à cette fin entre nos Etats.

71. Il est également nécessaire d'adopter rapidement une décision positive sur la question de l'admission du Bangladesh à l'ONU parce que, comme chacun le sait, ce jeune Etat indépendant répond pleinement, sans aucun doute, à toutes les conditions concrètes énoncées en termes clairs et nets à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. La République populaire du Bangladesh est un Etat épris de paix. Son gouvernement a déclaré officiellement qu'il assumait les obligations prévues par la Charte et s'engageait solennellement à les remplir. Il est aussi hors de doute que le Bangladesh – un pays de 75 millions d'habitants, c'est-à-dire le huitième Etat du monde par sa population – dispose de tout ce qui peut être nécessaire pour être en mesure de s'acquitter des obligations qui incombent aux Etats Membres de l'ONU.

72. L'admission du Bangladesh à l'ONU contribuera aussi à renforcer le caractère universel de l'Organisation. La participation à part entière de ce jeune et grand Etat à la vie et aux travaux de l'ONU permettra à celle-ci d'être mieux à même d'accomplir les tâches importantes qui l'attendent touchant le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le non-recours à la force dans les relations internationales, l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires et la libération de l'humanité de la menace d'une guerre thermonucléaire, ainsi que le développement entre les Etats d'une coopération fondée sur l'égalité. On ne peut s'empêcher de souligner que la participation de la République populaire du Bangladesh aux travaux de l'ONU contribuera sans nul doute à promouvoir sensiblement la cause de la paix, notamment dans le sous-continent indo-pakistanaï, et à résoudre les problèmes complexes du développement économique et social du Bangladesh et des autres Etats de cette région du monde. L'histoire prouve de façon concluante que le maintien de tensions dans certaines régions du monde et l'existence de situations dangereuses de conflit sont contraires aux intérêts du développement économique et social des peuples et des Etats mais que les forces réactionnaires exploitent ces tensions dans leurs plans à long terme et leurs desseins d'hégémonie qui menacent les peuples. Ces forces utilisent n'importe quel prétexte pour intervenir directement ou indirectement dans les affaires d'autres pays et d'autres peuples et pour étendre et renforcer leur position économique et politique auprès des pays de cette région.

73. Nous sommes convaincus que la République populaire du Bangladesh fournira un apport appréciable aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

74. Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique a dès le début appuyé résolument la demande d'admission du Bangladesh à l'ONU et s'est prononcée en faveur de la solution immédiate de cette question.

75. L'Union soviétique et le peuple soviétique tout entier étaient aux côtés du peuple du Bangladesh au moment difficile de la naissance et de l'affermissement de ce jeune

Etat. La politique d'appui sans défaillance aux mouvements de libération nationale nous a été léguée par le grand Lénine, et la justesse et le bien-fondé historiques de cette politique ont de nouveau été confirmés de façon convaincante. Il est aujourd'hui absolument évident non seulement que le peuple du Bangladesh a droit à une existence libre, indépendante et souveraine mais aussi qu'il est indispensable de mettre fin à la politique de mépris et de discrimination à l'égard de ce jeune Etat et de l'admettre en tant que membre à part entière dans la famille des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

76. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des paroles très aimables qu'il a bien voulu m'adresser. Je voudrais l'assurer que mon pays se réjouit des relations d'excellente coopération qui existent entre nos deux pays et qui se renforcent dans l'intérêt bien compris de nos deux peuples. Et j'espère aussi, en tant que président du Conseil, que la bonne humeur continuera de régner et qu'il n'y aura pas de crise pendant ce mois.

77. M. ZAHAWIE (Irak) [interprétation de l'anglais] : Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais vous dire, au nom de ma délégation, combien nous sommes heureux de vous voir, vous, l'éminent représentant d'un Etat arabe frère, la République islamique de Mauritanie, présider les délibérations du Conseil pendant le mois de juin. Il va sans dire que ma délégation coopérera pleinement avec vous pour que vous puissiez assumer vos hautes fonctions. Nous sommes convaincus que vous vous acquitterez de votre tâche avec la distinction et la dignité qui vous ont acquis le respect et l'admiration de la communauté des Nations Unies.

78. Je voudrais aussi remercier et féliciter le représentant du Kenya, l'ambassadeur Maina, de la contribution remarquable qu'il a faite aux travaux du Conseil lorsqu'il a assumé la présidence du Conseil au mois de mai.

79. L'Irak a été l'un des premiers Etats à accorder la reconnaissance diplomatique à la République populaire du Bangladesh; en fait, c'est le premier pays arabe qui ait agi ainsi. Par conséquent, ma délégation non seulement se félicite de l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies mais elle l'appuie sincèrement.

80. En cette heureuse occasion, nous devons saluer le courage, la sagacité et la perspicacité des dirigeants du sous-continent, qui ont abouti, après une lutte amère et de grandes souffrances, à cette remarquable réconciliation qui va permettre au Bangladesh de se joindre maintenant, en tant que Membre à part entière, à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants du Bangladesh en tant que représentants d'un Etat avec lequel l'Irak a de profonds liens culturels, historiques et religieux. Nous comptons sur le rôle positif que cet Etat jouera dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et en tant que nouveau membre important au sein de la communauté non alignée des nations.

81. Avant de terminer, il me semble approprié de citer quelques lignes du grand poète et philosophe du sous-

continent, Muhammad Iqbal, écrites il y a environ 40 ans. Il a dit :

"L'argile dont est constitué l'homme luira un jour plus brillamment que l'éclat des anges; la terre, par notre destinée, s'égalera au ciel étoilé. Et ce que les orages ont fait éclore dans notre esprit jaillira, un jour, pour éclairer notre monde tourmenté."

Espérons que la prophétie d'Iqbal deviendra un jour réalité pour l'humanité tout entière.

82. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais, au nom de la délégation kényenne, vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je sais parfaitement quelle tâche cela représente. Je vous souhaite plein succès pour le reste du mois. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous remercier de l'aide que vous avez accordée au Président sortant du Conseil, surtout en ce qui concerne la question inscrite à l'ordre du jour de ce matin, qui a maintenant été tranchée par une décision unanime des membres du Conseil.

83. Je voudrais enfin remercier tous les membres du Conseil qui ont prononcé des paroles si aimables à propos du travail que j'ai accompli au cours de mon premier mois en tant que membre du Conseil.

84. La délégation kényenne accueille avec satisfaction et appuie la décision unanime du Conseil de sécurité visant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

85. Le Conseil s'occupe de ce problème depuis longtemps, et la décision prise aujourd'hui doit soulager de nombreux membres du Conseil, de nombreux Etats Membres de l'Organisation et, directement, le Gouvernement et le peuple du Bangladesh, qui ont attendu cette décision avec impatience. Cette impatience a été clairement démontrée par M. Karim au cours des quatre dernières semaines, et il mérite à la fois cette issue heureuse et des éloges pour l'habileté dont il a fait preuve.

86. Nous sommes heureux de nous être associés à cette décision. Mon pays a de nombreux liens étroits avec le Bangladesh. Dans mon pays, beaucoup de personnes ont des liens familiaux au Bangladesh, et cela a permis à ce dernier de contribuer très sensiblement à la diversité et à l'épanouissement de la culture des habitants du Kenya. Le Bangladesh est membre du groupe non aligné et membre du Commonwealth, et nous escomptons une coopération continue et des relations cordiales et fructueuses, qui seront maintenant renforcées davantage par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies.

87. Nous sommes heureux de savoir que les difficultés qui ont retardé la décision que nous avons prise aujourd'hui ont été applanies et qu'il sera maintenant possible de poursuivre sereinement les relations cordiales que mon pays a recherchées et maintenues avec tous les peuples et toutes les nations de cette partie du monde.

88. Ma délégation souhaite plein succès à la République populaire du Bangladesh en tant que futur Membre de l'Organisation des Nations Unies.

89. M. SMIRNOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, la délégation biélorussienne s'associe aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité et tient à vous assurer de sa volonté de coopérer avec vous pour résoudre les problèmes dont le Conseil est saisi.

90. Nous profitons aussi de cette occasion pour féliciter le représentant du Kenya, M. Maina, qui a dirigé avec tant de talent les travaux du Conseil le mois dernier.

91. Le Conseil de sécurité s'est réuni aujourd'hui pour examiner de nouveau la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh. La délégation de la RSS de Biélorussie considère que cette demande du Gouvernement du Bangladesh est et demeure pleinement justifiée. Aussi bien le temps qui s'est écoulé depuis que le Gouvernement du Bangladesh a formulé cette demande en août 1972 que les événements qui se sont déroulés depuis lors prouvent de manière convaincante que le peuple et le Gouvernement du Bangladesh sont réellement prêts à jouer le rôle actif qui leur revient dans les divers domaines de la coopération internationale.

92. Dès les premiers jours de son existence, le nouvel Etat indépendant du Bangladesh a déclaré que sa politique extérieure était constamment orientée vers le maintien de la paix, le non-alignement et la coopération fondée sur l'égalité de droit avec tous les pays qui respectent ses droits et ses intérêts.

93. Fidèle à cette politique extérieure pacifique, la République populaire du Bangladesh, dans un bref laps de temps, s'est acquise une large estime par sa contribution aux affaires internationales et notamment à la solution des problèmes concernant le sud de l'Asie. Elle est officiellement reconnue par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Plus de 100 Etats du monde ont établi avec elle des relations diplomatiques, économiques, culturelles et autres. La République populaire du Bangladesh est membre de nombreuses institutions spécialisées du système des Nations Unies et ses représentants participent à beaucoup de conférences internationales importantes, dont certaines se tiennent sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

94. Grâce à la politique constante et systématique de paix suivie par le Bangladesh, il a été possible, malgré les passions déchaînées par les milieux réactionnaires et les forces de l'extérieur appliquées à prolonger la tension en Asie, de prendre rapidement des décisions constructives pour surmonter les dures séquelles du passé dans la péninsule indo-pakistanaise. La mise en œuvre de l'accord tripartite signé le 9 avril 1974 à New Delhi par l'Inde, le Bangladesh et le Pakistan favorisera sans nul doute encore le retour à la normale dans le sous-continent et l'établissement de relations de bon voisinage entre les pays de la région.

95. La République populaire du Bangladesh, avec ses 75 millions d'habitants, un vaste territoire et des ressources naturelles variées et abondantes, vit et résout les problèmes complexes nés de la nécessité de s'affirmer et de se développer en respectant toutes les obligations, sans exception, que l'Article 4 de la Charte des Nations Unies impose à tous les nouveaux Membres de l'Organisation. Toute la politique extérieure de son gouvernement en est la preuve.

96. A l'heure actuelle, un travail ardu d'édification se poursuit sans relâche dans le pays afin d'exécuter les plans de relèvement et de renforcement de l'économie nationale et de permettre au jeune Etat du Bangladesh de continuer à avancer sur la voie des transformations socio-économiques progressistes. Dans ces conditions, l'Etat du Bangladesh a particulièrement besoin d'un concours efficace des Etats amis et de l'ONU qui lui permette d'atteindre ses objectifs en matière de développement.

97. On ne peut que regretter que, sans aucune raison objective ou sérieuse, la solution de la question de l'admission du jeune Etat du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies ait été bloquée pendant deux ans alors que, comme on le sait, l'Assemblée générale a exprimé dès 1972, à sa vingt-septième session, le souhait que la République populaire du Bangladesh soit admise à l'Organisation des Nations Unies à une date rapprochée [*résolution 2937 (XXVII)*].

98. La quatrième Conférence des pays non alignés s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, membre souverain et à part entière de la famille des pays non alignés. Il convient également de souligner que le Gouvernement du Bangladesh a exprimé le désir que la question de l'admission du Bangladesh à l'ONU soit résolue aussi rapidement que possible.

99. C'est pourquoi notre délégation est très heureuse d'appuyer la décision du Conseil de sécurité recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. L'adoption de cette décision aidera sans nul doute à renforcer le caractère universel de l'Organisation.

100. Une fois admise à l'ONU, la République populaire du Bangladesh pourra contribuer utilement à l'accomplissement des tâches qui incombent à l'Organisation dans le domaine du renforcement de la paix et de la sécurité, du développement de la coopération entre les Etats fondée sur l'égalité des droits. Son admission constituera un important facteur positif qui aidera encore à assainir la situation internationale dans le continent asiatique.

101. Etant donné ce qui précède, la délégation de la RSS de Biélorussie appuie sans la moindre hésitation la résolution tendant à admettre le Bangladesh à l'ONU.

102. M. MORALES HERNÁNDEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation désire vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve à vous voir occuper le siège de la présidence du Conseil de

sécurité en ce mois de juin. Nous sommes sûrs que, grâce à votre sagesse et à vos qualités de diplomate, nos réunions seront couronnées de succès.

103. Nous voudrions également faire part de notre gratitude à l'ambassadeur du Kenya, qui a su diriger nos travaux du mois passé d'une façon si brillante.

104. La délégation costa-ricienne a été particulièrement heureuse d'appuyer la résolution qui recommande l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Cette décision non seulement met en relief une fois de plus le principe qui sert de base, de fondement, à notre importante organisation, mais encore le renforce et le consacre — je veux parler du principe de l'universalité qui est inscrit dans la Charte même. En effet, nous constatons qu'avec l'admission, l'année dernière, des deux Allemagnes et des Bahamas et, cette année, de la République populaire du Bangladesh, quelque 150 millions d'êtres humains sont venus s'ajouter et s'unir à la grande famille internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies. C'est donc là un motif de satisfaction pour nous qui croyons que, unis, nous pouvons créer un monde plus idéaliste, plus pacifique et plus juste.

105. Le Gouvernement costa-ricien a déjà fait connaître en diverses occasions sa position quant à l'admission du Bangladesh, et ce plus particulièrement pendant la discussion générale à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, quand le Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Gonzalo Facio, a dit :

"L'Etat du Bangladesh est né de la résistance d'un peuple héroïquement uni ... Maintenant que cette autodétermination a eu lieu, après une lutte sanglante, nous ne pouvons pas lui fermer les portes de la communauté internationale.

"...

"Le Costa Rica, qui fut le premier pays latino-américain à reconnaître diplomatiquement le nouvel Etat bengali, s'associera avec enthousiasme à la recommandation que, nous l'espérons, l'Assemblée générale formulera pour que l'on ouvre les portes de l'ONU aux représentants du Bangladesh<sup>3</sup>."

106. Ma délégation estime que cette citation représente la synthèse de notre position et nous formons à nouveau des vœux pour que la délégation du Bangladesh connaisse à l'avenir tous les succès.

107. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter alors que vous occupez pour la première fois la présidence du Conseil. Ma délégation a la plus grande confiance dans votre expérience et votre aptitude à diriger nos travaux avec fermeté et impartialité. Nous vous assurons de notre coopération la plus entière. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant permanent du Kenya, pour la façon excellente dont il s'est acquitté de ses responsabilités de président du

Conseil pour le mois de mai, alors qu'il en était à son premier mois à l'Organisation des Nations Unies.

108. Le Conseil était saisi aujourd'hui du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres, qui lui recommandait d'adopter une résolution recommandant à son tour à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation a appuyé avec grande satisfaction la recommandation unanime du Comité et j'exprime l'espoir sincère que l'Assemblée générale, à l'instar du Conseil ce matin, adoptera à son tour cette recommandation de façon unanime à sa vingt-neuvième session.

109. Mon gouvernement est pleinement satisfait du fait que la République populaire du Bangladesh peut légitimement prétendre — elle est en fait éminemment qualifiée à cette fin — à occuper son siège en cette organisation. En tant que membre du Conseil, qui a le devoir, d'après la Charte, d'examiner toutes les demandes d'admission, nous appuyons sans hésitation la présente demande. La seconde décision, la décision finale, sera prise par l'Assemblée générale qui, nous en sommes sûrs, y portera une attention favorable. Nous sommes certains, comme M. Kamal Hossain, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh, l'a exprimé dans sa lettre au Secrétaire général en date du 14 mai 1974, qu'en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies le Bangladesh pourra jouer un rôle plus important dans la réalisation des objectifs de cette organisation.

110. Nous sommes également certains que le Bangladesh apportera à l'ONU ces solides qualités, cette perspicacité et cette habileté diplomatique qui ont été mises en évidence dans les négociations qui ont été menées entre le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan, négociations qui, portant sur des questions encore en suspens issues de la guerre de 1971, ont été couronnées de succès.

111. L'accord conclu à New Delhi le 9 avril 1974 a résolu deux questions importantes : la première intéressait les citoyens non bengalis au Bangladesh que le Gouvernement pakistanais a accepté, aux termes de l'accord de New Delhi du 28 août 1973, de reconnaître comme ses ressortissants, et la seconde traitait des prisonniers de guerre, pour le rapatriement desquels on n'avait pu parvenir l'an dernier à se mettre d'accord. La solution de ces problèmes après deux ans et demi de négociations officielles et officieuses a mis un terme, aux yeux de mon gouvernement, à une période particulièrement douloureuse des relations entre les pays du sous-continent et a permis l'éclosion d'une ère nouvelle qui permettra maintenant aux trois pays de progresser dans la réalisation de leur objectif, qui est de promouvoir entre eux des relations amicales et harmonieuses. Ces décisions ne sauraient manquer de contribuer à la détente dans le monde, et particulièrement dans le sous-continent, où la paix a parfois paru être un but impossible à atteindre. Nous sommes également certains que l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies renforcera davantage le processus de normalisation et de progrès vers la paix.

112. Nous avons déjà eu la preuve de la sincérité du désir du Bangladesh de jouer un rôle utile et constructif au sein

<sup>3</sup> Ibid., vingt-septième session, Séances plénières, 2049<sup>ème</sup> séance, par. 170 et 172.

de notre organisation. La manière assidue dont il suit les problèmes qui lui tiennent à cœur ici, à New York, n'a pour égale que sa contribution positive et constructive dans plusieurs institutions spécialisées où il a été adopté comme membre. Ma délégation a été heureuse d'apporter son appui total au désir du Bangladesh de devenir membre de ces institutions.

113. L'Australie voit dans les liens étroits et amicaux qui caractérisent ses relations avec le Bangladesh, au sein comme en dehors des Nations Unies, un bien précieux. Nous sommes certains que la chaude et coopérative association entre nos deux pays sera encore renforcée et consolidée par la décision que nous avons prise aujourd'hui.

114. L'Australie fut parmi les premiers pays à reconnaître le Bangladesh après l'accession de ce dernier à l'indépendance. Nous avons cherché à développer et à étendre nos liens avec la République populaire, pays avec lequel nous n'avons pas seulement des affinités géographiques du fait de notre situation en Asie et dans le Pacifique, mais également parce que nous nous sentons liés du fait de nos traditions et de nos expériences communes en tant que membres du Commonwealth. Nous avons déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue au Bangladesh lorsqu'il a participé à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, où les chefs respectifs de nos gouvernements ont eu l'occasion de se rencontrer et de discuter des questions d'intérêt mutuel au plus haut niveau politique.

115. Dans d'autres domaines aussi, nous avons développé des liens de travail étroits avec le Bangladesh. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir apporter notre contribution au progrès économique du pays et au développement de ses ressources humaines et naturelles.

116. L'échange de visiteurs entre nos deux pays aux niveaux gouvernemental comme non gouvernemental est apparu comme une évolution heureuse et naturelle dans nos relations. Nous nous sommes réjouis de recevoir en Australie, en décembre de l'année dernière, le Ministre du Bangladesh pour l'alimentation et l'approvisionnement, M. Majumdar, et les hauts fonctionnaires du gouvernement qui l'accompagnaient. Cette visite, la première effectuée par un ministre du Gouvernement du Bangladesh depuis l'accession de ce dernier à l'indépendance, a donné l'occasion aux ministres et aux hauts fonctionnaires du Gouvernement australien d'avoir des discussions utiles avec les représentants de ce pays.

117. Je voudrais, en conclusion et au nom de la délégation et du Gouvernement australiens, dire une fois encore combien je suis heureux d'appuyer la recommandation tendant à admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies et je forme des vœux pour son avenir.

118. Le **PRESIDENT** : Je voudrais maintenant, avec votre permission, faire une brève déclaration en tant que représentant de la MAURITANIE.

119. C'est naturellement avec un grand plaisir que ma délégation a souscrit à la décision du Conseil recommandant

à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Ce sentiment trouve son origine dans l'appartenance du Bangladesh et de la Mauritanie à la même communauté islamique, source d'affinités culturelles nombreuses et bien marquées. Il se fonde également sur l'adhésion de nos deux pays aux principes et aux objectifs du mouvement des non-alignés, au sein duquel ils militent déjà pour les mêmes causes et nourrissent les mêmes aspirations.

120. Nous considérons, en outre, comme un événement heureux que l'ONU s'enrichisse d'un nouveau Membre qui a déjà manifesté de manière concrète sa volonté d'appliquer intégralement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ce faisant, la République populaire du Bangladesh non seulement a servi la cause de la paix dans le sous-continent mais a démontré son attachement aux principes énoncés dans la Charte et son acceptation des obligations découlant de ces principes.

121. La décision prise aujourd'hui par le Conseil intervient à la suite d'un certain nombre d'événements survenus ces derniers temps dans la région à laquelle appartient la République populaire du Bangladesh. Parmi ces événements, il y a lieu de souligner le développement, combien heureux, de l'atmosphère de détente, l'évolution des esprits vers une compréhension mutuelle et vers une réconciliation chaque jour plus évidente entre tous les Etats du sous-continent. Cette situation a pu devenir possible grâce à la sagesse du Conseil de sécurité, mais aussi grâce à la clairvoyance politique et à la modération des dirigeants des pays concernés de cette région.

122. Je voudrais rendre ici un hommage mérité au courage politique et à l'esprit constructif des dirigeants de la République islamique du Pakistan, et en particulier à son premier ministre, M. Ali Bhutto. L'action du premier ministre Bhutto a été, dans ce qui fut par bien des aspects un douloureux problème pour son pays, une action constamment orientée vers l'avenir, vers l'établissement de relations confiantes et pacifiques, vers la substitution de l'espoir à l'amertume, de la compréhension à la méfiance de naguère. Cette action — il faut aussi s'en féliciter — a rencontré auprès des dirigeants du Bangladesh et de l'Inde la même volonté de paix et de compréhension, le même souci de tourner la page et de regarder résolument vers l'avenir.

123. Par sa décision d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a voulu sans aucun doute consolider ce rapprochement et cette réconciliation qui honorent les peuples de cette région et qui doivent faire la fierté de leurs dirigeants. Notre ferme espoir est que le génie créateur de ces peuples continuera de s'orienter vers des réalisations conformes à leurs traditions pacifiques et vers le progrès économique et social de l'homme dans le sous-continent.

124. Pour terminer, je voudrais dire à nouveau que ma délégation se réjouit de la décision du Conseil de sécurité et sera heureuse, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue la plus cordiale à la délégation de la République populaire du Bangladesh.

125. L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. En ma qualité de **PRESIDENT**, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

126. **M. AKHUND** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous faire part et, par votre intermédiaire, faire part à tous les membres du Conseil de sécurité, de la profonde reconnaissance de ma délégation pour lui avoir permis de s'adresser au Conseil.

127. Mon pays attache une importance toute particulière à la question à l'ordre du jour. C'est pour nous une bonne fortune que vous présidiez le Conseil tandis qu'il discute l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. Vous représentez un pays qui, comme le mien, fait partie du tiers monde et appartient à la fraternité islamique, fraternité qui, les membres du Conseil le savent, a joué un si grand rôle durant la Conférence islamique au sommet tenue à Lahore en février dernier, car elle a permis de combler le fossé creusé entre deux Etats qui avaient formé une nation et a mis mon pays en mesure de reconnaître officiellement le Bangladesh. Il n'est pas surprenant que, sous votre direction impartiale et amicale, la question en discussion ait pu être résolue si facilement et si vite.

128. J'ai aussi le plaisir de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Maina, du Kenya, qui, au cours de son mandat pendant le mois de mai, a montré qu'il comprenait parfaitement les nombreux aspects de la question débattue. Il a été habile, il a été patient et a ainsi permis au Conseil de régler la question dont il était saisi dans un climat d'entente et de conciliation, comme ce fut le cas ce matin.

129. La dernière fois que le Pakistan s'est adressé au Conseil, mon pays était déchiré par la guerre civile et envahi par des forces armées étrangères. Nous étions venus au Conseil pour que les hostilités prennent fin et dans l'espoir qu'il nous aiderait à créer les conditions nécessaires à un règlement pacifique que tous puissent accepter. Mais cela ne devait pas être. Le Conseil était paralysé tandis que la guerre suivait son cours fatal.

130. Si je rappelle le passé, ce n'est pas pour céder à un sentiment d'amertume — et pourtant la décision d'aujourd'hui est poignante pour mon pays — mais pour montrer le long chemin que nous avons parcouru pendant cette période relativement brève de deux ans et demi. Si le Pakistan prend la parole ici aujourd'hui pour accueillir, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, un Etat qui, il y a quelques années, faisait partie intégrante du Pakistan, c'est que nous sommes parvenus au bout d'un processus que le nouveau Gouvernement pakistanais avait mis en marche, sciemment, délibérément, pour créer un nouvel ordre de relations entre les pays du sous-continent.

131. Même en ces jours, tragiques pour mon pays, de décembre 1971, le Premier Ministre, M. Zulfikar Ali Bhutto, alors à la tête de la délégation pakistanaise au Conseil, a parlé d'une ère nouvelle pour les relations entre les pays du sous-continent. A ce moment où les passions

étaient exacerbées, il a dit, le 15 décembre 1971, qu'un seul choix s'offrait à eux : accepter de vivre dans le même sous-continent et de coopérer pour assurer la paix et le progrès ou demeurer à jamais des ennemis implacables [voir 1614<sup>ème</sup> séance, par. 65].

132. Le Pakistan a choisi la réconciliation, la paix et le progrès, comme le prouve le premier acte du nouveau Gouvernement pakistanais. Le 3 janvier 1972, M. Zulfikar Ali Bhutto, alors président, a annoncé que le cheik Mujibur Rahman serait libéré sans condition. En même temps, il tendait à l'Inde la main de l'amitié. Il a déclaré à cette occasion que si l'Inde suivait cet exemple il était prêt à s'envoler pour New Delhi le lendemain même pour engager le dialogue.

133. C'est une grande joie pour mon gouvernement et, j'en suis sûr, pour tous les membres du Conseil de sécurité et pour l'Organisation des Nations Unies, que l'offre du Pakistan de rechercher la réconciliation et de mettre en marche un processus destiné à instaurer dans le sous-continent une paix durable ait été accueillie favorablement par les dirigeants de l'Inde comme du Bangladesh. L'accord de Simla de juillet 1972, l'accord indo-pakistanaise signé à New Delhi en août 1973 et l'accord tripartite de New Delhi d'avril dernier ont été le résultat des efforts sincères de tous les intéressés pour oublier les conflits du passé et entrer dans une ère nouvelle des relations entre pays du sous-continent pour promouvoir la paix, le bien-être et la prospérité de tous nos peuples.

134. A ce propos, je ne puis m'empêcher de mentionner l'événement inquiétant qui s'est produit le mois dernier. Je veux parler de l'engin nucléaire que l'Inde a fait exploser le 18 mai dans le désert du Rajasthan, non loin des frontières de mon pays. Etant donné que mon gouvernement n'a cessé de faire des efforts sincères pour établir les assises solides d'une paix durable dans le sous-continent, je ne saurais assez souligner l'inquiétude que cause pareil événement à mon gouvernement. A cette occasion, je tiens à déclarer qu'il n'a pas renoncé à sa ferme résolution de rechercher la réconciliation et la paix dans le sous-continent, malgré les nuages sombres apparus à l'horizon.

135. Lors de la Conférence islamique au sommet, tenue en février de cette année à Lahore avec le concours des membres de la fraternité islamique, mon gouvernement a pu reconnaître la République populaire du Bangladesh. Je tiens à rendre hommage ici aux efforts sincères de tous les dirigeants qui ont participé à la Conférence, et en particulier aux sept membres de la mission de bons offices qui s'était vu confier par la Conférence la tâche d'encourager la réconciliation entre le Pakistan et le Bangladesh et dont les efforts ont permis à mon gouvernement de recevoir le Premier Ministre du Bangladesh au cours de la Conférence et, pour reprendre les paroles du cheik Mujibur Rahman, ont ouvert "un nouveau chapitre" dans nos relations, fondé sur la souveraineté et la promotion de la paix.

136. La façon dont le Conseil a décidé aujourd'hui du sort de la demande d'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas été possible si les

organes de l'Organisation n'avaient su montrer une compréhension certaine des problèmes fondamentaux qui étaient à l'origine de la tension et des différends dans le sous-continent — et leur volonté a tracé la voie pour l'établissement d'une paix durable. Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier sincèrement de leurs efforts nos amis qui, en faisant fi des expédients, ont voulu défendre le droit et la justice. Je voudrais en particulier exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Waldheim, ainsi qu'à ses collaborateurs, notamment au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, pour le rôle constructif et positif qu'ils ont joué à tout moment en vue de faciliter un règlement sur le sous-continent.

137. Je voudrais en particulier exprimer la reconnaissance profonde du Gouvernement et du peuple pakistanais à la République populaire de Chine, dont l'attitude de principe inspirée d'une vision sans égale pour appuyer la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et la sympathie pour les intérêts véritables des peuples du sous-continent ont contribué de manière essentielle à faciliter le processus de réconciliation et à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

138. Le 29 novembre 1972, l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, a pris la même position lorsqu'elle a adopté en même temps deux résolutions interdépendantes qui, tout en exprimant le désir de voir le Bangladesh admis à l'Organisation des Nations Unies à une date rapprochée, demandaient en même temps le retour des prisonniers de guerre au Pakistan conformément aux Conventions de Genève de 1949 et aux dispositions pertinentes de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité [résolutions 2937 (XXVII) et 2938 (XXVII)].

139. Lorsque la question de l'admission du Bangladesh a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, j'ai fait une déclaration à l'Assemblée au nom de mon gouvernement afin d'expliquer sa position à cet égard. Qu'il me soit permis de rappeler ce que j'ai dit alors :

“J'aimerais dire une fois de plus, au nom de mon gouvernement, que nous ne nous opposons pas de façon irrévocable à l'admission du Bangladesh au sein de l'Organisation des Nations Unies lorsque les questions en suspens auront été résolues et que la situation découlant du conflit aura été normalisée. Ma délégation n'a pas proposé le rejet de la demande du Bangladesh, mais simplement que la question soit renvoyée jusqu'au moment où les obligations découlant de la Charte des Nations Unies seront respectées par les autorités de Dacca<sup>4</sup>.”

140. Comme vous le savez, en vertu d'un accord signé à New Delhi en avril de cette année, le Gouvernement indien a accepté de renvoyer tous les prisonniers de guerre pakistanais qui étaient détenus depuis que la guerre avait pris fin en décembre 1971. Le Gouvernement du Ban-

ladesh, pour sa part, a renoncé à exiger que se tiennent de prétendus procès pour crimes de guerre au Bangladesh. Le retour au Pakistan, le 30 avril 1974, des derniers prisonniers de guerre venant de l'Inde a donc mis fin à leur détention prolongée, la Convention de Genève de 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre a été respectée et les dispositions de la résolution 307 (1971) ont été appliquées. Partant, ma délégation se félicite de la décision du Conseil de sécurité qui recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. En temps opportun, nous coopérerons avec elle au sein de l'Organisation dans nos objectifs et nos efforts communs.

141. Dans la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité, mon pays voit une nouvelle étape dans la voie de la réconciliation que nous avons décrite. Comme le déclarait mon premier ministre lors de la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan :

“Nous espérons que cette réconciliation mutuelle, qui est dans l'esprit de la fraternité islamique, enterrera un passé que les peuples de nos deux pays préféreraient voir oublié.”

142. C'est dans cet esprit que nous nous féliciterons de l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. C'est dans le même esprit que mon premier ministre rendra bientôt visite à Dacca afin de combler le vœu de nos peuples de voir s'établir des rapports durables et nouveaux, fondés sur la confiance mutuelle, l'amitié et l'égalité.

143. Le PRESIDENT : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

144. M. RAHAI (Algérie) : Intervenant dans ce débat alors que le Conseil a déjà pris sa décision et que beaucoup de choses ont déjà été dites — et fort bien dites —, il me reste à vrai dire bien peu à ajouter. Je dois cependant vous remercier, monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, de m'avoir permis de m'exprimer ici, non seulement en tant que représentant de l'Algérie mais aussi au nom du Groupe des pays non alignés, pour dire toute l'importance que nous accordons au problème qui a fait l'objet de vos discussions et à la décision que vous venez de prendre. Il ne nous est pas indifférent de souligner que c'est justement sous votre présidence que le Conseil vient de recommander l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. En ma qualité de représentant d'un pays africain, je tiens à vous en adresser toutes mes félicitations et à vous dire notre fierté de voir, pour la deuxième fois consécutive, la présidence du Conseil assumée par un Africain, associant ainsi notre continent à la responsabilité de la direction des affaires mondiales et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est sans doute pour nous un motif de légitime satisfaction, car nous sommes assurés que vous apporterez dans l'exercice de fonctions si délicates ces qualités personnelles que nous vous reconnaissons tous de

<sup>4</sup> *Ibid.*, 2037<sup>e</sup>me séance, par. 49.

sagesse, de patience, de pondération et de persévérance, si nécessaires à l'affirmation de l'autorité du Conseil de sécurité.

145. Nous nous félicitons de la décision qui vient d'être prise par le Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh. Cette décision met fin, en effet, à une phase difficile, et tragique par bien des aspects, de l'histoire du continent asiatique. Nous ne voulons pas, et personne sans doute ne le voudra, rouvrir des blessures encore fraîches et ranimer des querelles dont seul le temps pourra atténuer l'amertume. L'histoire de l'humanité, à travers les âges et les continents, est inscrite dans ces cicatrices profondes et jamais complètement guéries qui témoignent de la folie et de la sagesse des hommes mais aussi de la règle inflexible de la vie des peuples, qui doivent survivre au présent pour construire leur avenir.

146. La question de l'admission du Bangladesh à l'ONU est en instance depuis deux années devant le Conseil de sécurité, et ce délai donne par lui-même une indication des problèmes qu'il a fallu résoudre et des difficultés qu'il a fallu surmonter. Qu'une décision ait été prise aujourd'hui, sans réticences et sans ambiguïté, voilà qui prouve que la situation a favorablement évolué dans le sous-continent et qu'un équilibre nouveau vient de s'établir, qu'il appartient à l'ensemble de la communauté internationale d'enregistrer et de renforcer.

147. Après les accords de Simla et de New Delhi entre l'Inde et le Pakistan, des perspectives s'étaient dégagées pour le rétablissement de relations pacifiques dans toute la région. Il faut sans doute y voir une marque de sagesse et de courage de la part des dirigeants de ces pays pour avoir su faire taire leurs ressentiments et vaincre leur propre résistance. Nous devons leur en rendre hommage car nous mesurons toute la complexité des problèmes qui se sont posés à eux dans un contexte douloureux pour les peuples et pour les hommes. Ces problèmes humains ont finalement trouvé un règlement satisfaisant pour le Pakistan et le Bangladesh, et l'Algérie a été à la fois fière et heureuse d'avoir pris part aux démarches qui, lors de la Conférence islamique de Lahore, ont abouti à la reconnaissance du Bangladesh par le Pakistan et à la réconciliation de leurs dirigeants.

148. A ce stade des débats du Conseil, il n'est évidemment plus nécessaire pour moi de plaider pour l'admission du Bangladesh dans la grande famille des Nations Unies. Je dois cependant préciser que le Bangladesh fait déjà partie du Groupe des pays non alignés depuis la Conférence au sommet d'Alger et que, ce faisant, il se présente avec les meilleures des références, celles d'un pays attaché aux principes de la Charte des Nations Unies et désireux, dans le cadre de ces principes, d'apporter sa contribution totale à notre effort commun de maintien de la paix et de coopération entre les peuples. Il nous plaît d'exprimer ici toute notre satisfaction devant la décision que vient de prendre le Conseil et qui répond si parfaitement aux vœux exprimés par les chefs d'Etat des pays non alignés lorsqu'ils ont décidé d'appuyer la demande

d'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. La voie est désormais libre qui permettra à ce jeune pays, né dans les circonstances les plus dramatiques et affrontant la difficile tâche de sa construction avec courage et détermination, de prendre sa place au sein de notre organisation. Nous aurons l'occasion de lui en présenter toutes nos félicitations lorsque l'Assemblée générale confirmera la recommandation du Conseil, mais nous tenons, dès à présent, à saluer cette recommandation comme un hommage mérité au peuple du Bangladesh et à ses dirigeants et comme l'augure d'une ère nouvelle de paix et de prospérité pour tous les peuples de cette région, que nous nous unissons dans une même sympathie et une même amitié.

149. Le PRESIDENT : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

150. M. JAIN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation indienne vous sait gré, ainsi qu'aux membres du Conseil, de cette occasion qui lui est donnée de participer aux travaux du Conseil aujourd'hui, jour où il a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. La décision prise par le Conseil sur la demande renouvelée du Gouvernement du Bangladesh permet enfin à ce dernier — huitième pays du monde par sa population, grand pays d'Asie dont le peuple a vaillamment surmonté nombre de catastrophes naturelles et autres, et membre éminent du mouvement non aligné et du monde en voie de développement — de prendre la place qui lui est due au sein de notre organisation en tant que Membre à part entière. L'Inde se félicite chaleureusement tant de la décision du Conseil que de la façon dont elle a été adoptée aujourd'hui.

151. Nous sommes heureux qu'il ait été possible d'aboutir à cette conclusion unanime et concertée grâce aux consultations intensives qui ont pris place officieusement après la requête du Bangladesh tendant à ce que sa demande d'admission, présentée à l'origine en 1972, soit examinée à nouveau. Nos hommages s'adressent à vous, monsieur le Président, et à votre distingué prédécesseur à ce poste, M. Maina, ambassadeur du Kenya, pour le talent, la compétence, le sens du pragmatisme et la persuasion dont vous avez tous deux fait preuve en dirigeant le Conseil vers une décision unanime à propos de cette question.

152. L'Inde se félicite de la résolution qui vient d'être adoptée, car elle permettra à l'Assemblée générale de prendre, au cours de sa prochaine session, une mesure importante pour donner à l'Organisation des Nations Unies un caractère de représentation plus universel, ce qui est si important pour son efficacité. Le Bangladesh est un Etat indépendant et souverain depuis quelque temps déjà. Plus de 120 pays de diverses régions du monde l'ont reconnu. Il a déjà contribué aux travaux de divers organes et institutions spécialisées des Nations Unies dont il est membre depuis quelque temps déjà. Sa présence au sein de l'Organisation en tant que Membre à part entière n'a que trop tardé.

153. Depuis qu'il exi te, le Bangladesh n'a pas seulement exprimé sa volonté de respecter la Charte des Nations Unies; il a également prouvé sa capacité et sa sincérité pour ce faire grâce à ses efforts inlassables pour promouvoir la cause de la paix et de la compréhension, de la conciliation et de la coopération, notamment dans notre partie du monde, même si on lui a refusé jusqu'à présent la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

154. Malgré les souffrances subies et les sacrifices faits dans le passé, le Bangladesh a fait preuve d'un très grand courage en prenant des mesures hardies qui ont fait progresser la cause du retour à une situation normale et l'établissement d'une paix durable dans le sous-continent. C'est véritablement là une preuve de la générosité de son peuple, des qualités d'homme d'Etat de ses dirigeants et de la magnanimité de son esprit. Nous devrions être fiers de pouvoir accueillir à l'Organisation des Nations Unies cette nation éprise de paix, qui enrichira l'Organisation grâce à son patrimoine culturel, à sa sagesse, à sa maturité et à ses conceptions modernes.

155. L'Inde se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil, car elle ouvre les portes de l'Organisation à un pays voisin, à un pays asiatique frère, avec lequel l'Inde entretient des liens croissants d'amitié et auquel l'Unité le dévouement aux principes de la démocratie, de la laïcité, du socialisme et à la création d'une société égalitaire où il n'y aura pas de discrimination fondée sur la religion, le sexe ou la croyance. Dans le domaine des relations étrangères, nous partageons l'engagement envers le non-alignement, la coexistence pacifique, la cause du développement, surtout pour les pays en voie de développement, et l'opposition au colonialisme, au racisme et à l'impérialisme dans toutes leurs manifestations.

156. A sa quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger l'année dernière, le Bangladesh a été accueilli chaleureusement en tant que membre de la famille des non-alignés, et la Conférence a demandé que ce pays indépendant non aligné soit admis à l'Organisation des Nations Unies sans délai. Cela fait vraiment plaisir, comme l'ambassadeur de l'Algérie l'a déjà souligné, que le Bangladesh ait déclaré qu'il était déterminé à continuer à suivre la politique de non-alignement qui a joué un rôle constructif et positif pour renforcer la souveraineté nationale et l'indépendance des peuples, pour consolider les forces de la paix et la stabilité, ainsi que pour favoriser la croissance et la justice sociales et économiques dans les relations internationales.

157. Le Bangladesh et l'Inde se sont tous les deux résolument efforcés de ramener à la normale les relations de tous les pays du sous-continent, en les fondant sur la confiance mutuelle, la compréhension, le respect et l'amitié. Le processus de conciliation, qui a débuté avec la conclusion de l'accord de Simla entre l'Inde et le Pakistan, a abouti à la conclusion, le 9 avril 1974, de l'accord tripartite entre le Bangladesh, le Pakistan et l'Inde, dans lequel ces pays ont affirmé leur volonté commune d'avoir des relations amicales et harmonieuses. Nous sommes engagés à l'égard de cette cause, et nous renouvelons cet engagement

ici. Nous croyons qu'il ne doit y avoir aucune interruption sous quelque prétexte ou pour quelque raison que ce soit. Des tâches ardues attendent ces trois pays dans le domaine de l'exploitation et de la maîtrise des ressources en vue de répondre aux aspirations et aux besoins légitimes de leurs peuples pour une vie meilleure. Ils devraient maintenant envisager la continuation de l'ère nouvelle de coopération constructive afin de faire régner la paix, le progrès et la justice pour leurs peuples. Ce n'est pas le moment de regarder en arrière ou de s'accrocher aux survivances du passé; le moment est venu de regarder vers l'avant, de prévoir l'avenir, de forger le genre de coopération et d'amitié qui donnera le plus d'avantages et de bien-être aux peuples du sous-continent.

158. Le PRESIDENT : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

159. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je manquerais à mon devoir si je ne vous adressais pas tout d'abord, monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis convaincu que le Conseil tirera beaucoup d'avantages de votre expérience et de votre sagesse bien connues.

160. Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur Maina, du Kenya, qui a dirigé avec talent et compétence les délibérations vitales du Conseil de la façon la plus constructive et la plus satisfaisante au cours du mois de mai.

161. Cela dit, je voudrais souligner que l'Egypte a des raisons de se réjouir tout spécialement de l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies. La résolution adoptée dans ce sens par le Conseil a, en fait, concrétisé un sentiment d'espérance normale nourrie par tous ceux qui désirent que notre organisation reflète véritablement et complètement la communauté humaine.

162. L'Egypte, qui est fière d'être l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, constate aujourd'hui — alors que l'Organisation va s'enrichir d'un nouveau Membre — que l'élan qui a pris naissance en 1945 ne s'est pas ralenti et que l'image de l'Organisation ne faiblit pas mais, au contraire, acquiert un éclat toujours plus vif à mesure qu'elle se rapproche de l'universalité.

163. L'Egypte se félicite particulièrement de l'admission de la République populaire du Bangladesh en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, car une telle mesure non seulement rehaussera le mouvement de solidarité afro-asiatique et le mouvement non aligné mais aussi accroîtra leur contribution d'une manière substantielle.

164. En fait, la deuxième Conférence islamique au sommet a reconnu cette notion élémentaire en proclamant, dans sa déclaration du 25 février 1974, adoptée à Lahore, sa volonté de préserver et de promouvoir la solidarité et de régler les différends par des moyens pacifiques et dans un esprit fraternel.

165. L'Egypte a eu l'honneur de s'associer au rôle important joué par des pays amis ces dernières années, afin de rétablir la paix sur le sous-continent indien et de maintenir des relations fraternelles entre les peuples du Pakistan et de la République populaire du Bangladesh.

166. Nous tenons à saluer les qualités dont ont fait preuve les grands dirigeants de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh et leur volonté de poursuivre la voie de la conciliation et de la coopération. Nous espérons et, en fait, nous comptons que leurs efforts et les efforts de toutes les grandes nations dans cette région seront maintenant orientés, en coopération étroite et fructueuse, vers les objectifs communs de l'humanité : la prospérité et la paix.

167. L'événement que nous célébrons aujourd'hui nous permet de nourrir un sentiment d'optimisme justifié en une action plus concertée de la part du tiers monde, en une plus grande participation du sous-continent à toutes les causes relatives à la paix mondiale, au développement et à la sécurité et, surtout, quant au bénéfice que tous les peuples du sous-continent devraient retirer de cette mesure louable d'harmonisation et de resserrement des liens d'amitié.

168. L'identification des problèmes qui restent vivaces dans cette partie vitale de notre globe exige que l'on élimine toutes les sources de tensions, mesure qui devrait être prise en même temps que l'élimination de la misère qui a longtemps entravé le tiers monde sur la voie du progrès et de la prospérité.

169. L'admission de la République populaire du Bangladesh devrait ouvrir une ère nouvelle dans les relations internationales à l'abri des remous et empreintes de fraternité et de coopération.

170. A maintes reprises, l'Organisation des Nations Unies a montré que ce n'est que dans son cadre et en s'inspirant de la Charte que tous les différends et les divergences peuvent être résolus. L'Organisation est le centre de tous ceux qui luttent pour résoudre leurs différends par le droit international et la justice.

171. Au nom du peuple et du Gouvernement égyptiens, ma délégation accueille avec satisfaction le futur nouveau Membre, en souhaitant au peuple et au Gouvernement du Bangladesh la prospérité et le progrès qu'ils méritent grandement.

172. Pour terminer, je voudrais vous exprimer, à vous, monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, aux membres du Conseil, ma profonde reconnaissance pour m'avoir permis de prendre la parole devant le Conseil.

173. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste, le représentant du Bhoutan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

174. M. TSHERING (Bhoutan) [interprétation de l'anglais] : Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner cette possibilité. C'est la première fois que ma

délégation prend la parole devant le Conseil, et je voudrais vous présenter, à vous, et, par votre truchement, aux membres du Conseil, les vœux les plus chaleureux et les plus sincères de ma délégation.

175. En adoptant la décision visant à recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a répondu aux aspirations et aux espoirs nourris non seulement par les 75 millions d'habitants du Bangladesh mais aussi par les nations qui ont appuyé le droit légitime du Bangladesh à siéger dans notre grande organisation. En cette occasion, ma délégation accueille avec satisfaction la décision importante que vient de prendre le Conseil.

176. Nous désirons également féliciter les dirigeants du sous-continent de leur courage et de leur perspicacité, et nous espérons qu'ils continueront de faire en sorte qu'une paix durable règne dans la région.

177. Le Bhoutan entretient des relations cordiales et chaleureuses avec son proche voisin, le Bangladesh. Nous nous félicitons de l'apparition du Bangladesh en tant qu'Etat souverain et indépendant. Dans la lutte qu'il a menée, le peuple du Bangladesh a eu notre sympathie et notre appui, et nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir été parmi les premiers à reconnaître la réalité du Bangladesh, réalité qui a maintenant été reconnue par presque toutes les nations du monde.

178. Depuis l'apparition du Bangladesh en tant qu'Etat souverain et indépendant, le peuple et le Gouvernement de ce pays se sont voués à la paix, non seulement avec leurs voisins mais aussi avec tous les pays amis. Il est donc naturel qu'aujourd'hui nous œuvrions en vue d'établir la coopération dans tous les domaines. Cette évolution heureuse s'explique non seulement par notre proximité géographique mais aussi par notre héritage commun de respect de la dignité humaine et notre désir de coopération. A cet égard, Sa Majesté le Roi, en mai 1973, en souhaitant la bienvenue au premier ambassadeur du Bangladesh au Bhoutan, a dit :

"Parmi les nombreux liens historiques, commerciaux et géographiques qui nous unissent, puis-je ajouter qu'il en est un qui constitue un but commun urgent, à savoir celui qui consiste à mettre en œuvre une politique de non-alignement pour parvenir à une paix durable dans la région dans son ensemble, afin d'assurer la sécurité de nos pays et, ainsi, de nous permettre de concentrer nos efforts et nos ressources en vue d'assurer le bien-être de nos peuples. J'espère que nos deux gouvernements œuvreront en étroite collaboration dans la recherche de ce but vital."

179. Les aspirations communes de coopération et d'amitié ont été renforcées davantage encore par la présence du Président du Bangladesh, S. E. M. Mohammedullah, lors du couronnement récent de S. M. Jigme Singye Wangchuck, qui a eu lieu à Thimphu du 2 au 4 juin. Cette occasion historique dans l'histoire moderne du Bhoutan a été rehaussée par la présence du Président de l'Inde et du Chogyal du Sikkim et par celle de nombreux autres

représentants de pays amis, y compris des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

180. Le peuple du Bhoutan a la plus grande admiration pour le peuple du Bangladesh, pour son endurance, sa persévérance et son habileté.

181. Il ne fait aucun doute que les représentants du Bangladesh apporteront une contribution importante dans tous les champs d'activités de notre organisation. Sous la direction du bangabandhu cheik Mujibur Rahman, le peuple et le Gouvernement du Bangladesh ont déjà fait preuve de leur faculté et de leur détermination d'œuvrer pour la prospérité et pour la paix.

182. En conclusion, je dirai que nous serons très heureux d'accueillir la délégation du Bangladesh à l'Assemblée générale cet automne et de travailler en étroite coopération avec elle.

183. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, qui désire parler dans l'exercice de son droit de réponse.

184. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans leurs discours, certains représentants ont tenté de provoquer une controverse en mentionnant ce qu'ils ont qualifié d'"obstacles artificiels" et en disant que le Bangladesh aurait dû être admis plus tôt à l'ONU. Je voudrais faire remarquer ici que ceux qui ont fait obstacle à la détente dans le sous-continent asiatique et à une solution plus rapide de la question de l'admission du Bangladesh à l'Organisation n'étaient autres que ces forces extérieures qui s'étaient livrées à des actes d'agression et d'intervention gratuits dans les affaires du sous-continent asiatique, en vue de servir leurs propres buts expansionnistes, et qui s'étaient obstinées à entraver l'application à une date plus avancée des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies de façon à maintenir et à accroître la tension dans le sous-continent et à pêcher en eau trouble. Leurs plans ont été à plusieurs reprises mis en échec par la résistance concertée des peuples du sous-continent sud-asiatique et des peuples des nombreux pays du tiers monde. En conséquence, comme l'ont souligné beaucoup de représentants, cela a favorisé l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et l'apparition d'une nouvelle situation dans le sous-continent sud-asiatique.

185. Compte tenu de l'expérience et de la réalité actuelle, nous pensons qu'il continue d'incomber aux peuples du

sous-continent sud-asiatique ainsi qu'aux peuples des nombreux pays du tiers monde de faire preuve de la plus active vigilance à l'égard de l'expansionnisme et de l'hégémonie des superpuissances.

186. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

187. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Je voudrais formuler quelques remarques, non pour répondre à telle ou telle intervention, mais pour fournir des précisions et des éclaircissements. Le retard dans l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies n'a certes pas facilité la conclusion d'un accord entre les trois Etats du sous-continent indo-pakistanaï, c'est notre conviction profonde. Bien au contraire, il a rendu la réconciliation plus difficile, et l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'ONU en temps opportun, lorsque la première demande a été formulée en août 1972, aurait grandement simplifié cette tâche complexe et ardue.

188. Le PRESIDENT : Si aucun représentant ne désire plus prendre la parole, je considérerai nos débats comme terminés sur la question inscrite à l'ordre du jour. Il ne me reste donc plus qu'à remercier les membres du Conseil pour la collaboration qui m'a été accordée et qui a permis l'aboutissement heureux de ces débats. Je voudrais leur demander de me permettre aussi de remercier les représentants du Bangladesh, auprès de qui j'ai trouvé toute compréhension et toute collaboration et à qui je souhaite plein succès dans le cadre du travail et de la tâche qui les attendent ici à l'Organisation des Nations Unies.

189. Avant de lever la séance, je tiens à informer les membres du Conseil que, le 5 juin 1974, le Secrétaire général a reçu du Premier Ministre de la Grenade une lettre en date du 30 mai contenant la demande formelle d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre est accompagnée d'une déclaration formelle selon laquelle le Gouvernement de la Grenade accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir. Le texte de la lettre et de la déclaration figure dans le document S/11311. Je me propose d'entreprendre les consultations appropriées avec les membres du Conseil et j'espère que le Conseil pourra examiner cette demande d'admission dans un proche avenir.

*La séance est levée à 13 h 30.*